



Colloque EUREL 2016
Gouvernance et religion en Europe
Université du Luxembourg, Campus Belval
29-30 septembre 2016

Appel à contributions

Le colloque international *Gouvernance et religion en Europe* est organisé conjointement par le réseau Eurel de sociologues et juristes de la religion (www.eurel.info), et l'Université du Luxembourg.

Le colloque vise à se concentrer sur **le rôle de la religion dans l'élaboration européenne des politiques et du droit**. Il comportera des approches en sciences politiques, sociologie et droit. Les propositions de contribution s'insérant dans l'un des quatre panels seront particulièrement appréciées:

• Panel 1: Religion, discours et stratégies politiques

La déconstruction partielle à l'époque contemporaine du système traditionnel de partis a progressivement modifié l'interaction systémique entre les acteurs politiques et les institutions religieuses. En particulier, les communautés religieuses les plus importantes ont une capacité politiquement influente de mobilisation de leurs membres, ainsi que d'alliance avec les partis politiques, qui peuvent alors soutenir leurs objectifs non seulement sur la base de leurs convictions, mais également pour des raisons d'opportunisme électoral.

Le panel a un double objectif:

- identifier les représentations des sujets religieux dans la structure idéologique des différents acteurs politiques
- analyser l'influence des organisations religieuses sur les politiques publiques, au niveau national et européen. Une attention particulière sera prêtée aux mouvements politiques populistes en Europe et à leurs objectifs religieux.

Le panel accueillera des approches qualitatives aussi bien que quantitatives:

- la place et l'impact des discours religieux dans un groupe ou un parti politique, surtout en ce qui concerne les caractéristiques essentielles de l'idéologie du parti
- l'effet de la religiosité sur les politiques partisanes, en tant que déclencheur des reformulations des programmes culturels et moraux des partis ;
- le rôle de la religion dans les politiques publiques, et les variations de ce rôle dans différents domaines (questions sociales et morales *versus* approche macro structurale), avec un intérêt spécifique pour le rôle des groupes religieux minoritaires.

• Panel 2: Engagement religieux et mobilisations politique des groupes religieux minoritaires

Ce panel vise à recenser les facteurs politiques, culturels et sociaux qui alimentent la demande de légitimité politique et de reconnaissance institutionnelle des groupes religieux par les autorités étatiques. Il veut améliorer la connaissance des engagements politiques et religieux, et du statut des responsables religieux et de

leurs relations au sein et en dehors des structures de leur propre communauté, quel que soit le niveau de reconnaissance étatique. Les travaux quantitatifs et qualitatifs seront les bienvenus pour ce panel. Les sujets suivants peuvent être abordés:

- le statut majoritaire ou minoritaire des acteurs religieux au sein de leur groupe ;
- la place des convertis au sein de leur groupe, leur représentation sociale ;
- les liens entre les différents courants à l'intérieur d'un groupe religieux et l'engagement religieux dans la société ;
- l'importance de la quête de reconnaissance juridique ;
- les liens des acteurs religieux avec des partis politiques nationaux, et la question de la radicalisation religieuse ;
- la connexion entre genre et engagement religieux ;
- le rôle des acteurs extérieurs (par exemple des organismes d'État, des réseaux d'immigrants, des pays d'origine) sur les objectifs religieux.

• Panel 3: Les groupes religieux, acteurs et objets de la gouvernance locale

Les organisations religieuses participent de plus en plus à des fonctions de gouvernance locale. Elles sont invitées à se joindre aux collectivités locales dans leurs efforts de lutte contre la radicalisation. Elles sont souvent considérées comme des acteurs essentiels pour la fourniture de services sociaux, et défendent activement les droits des minorités. De plus, en particulier depuis le 11 septembre, les groupes religieux minoritaires et les institutions religieuses ont pris de l'importance dans la plupart des pays européens. Ainsi, le niveau local est-il au premier rang pour gérer la diversité religieuse.

Ce panel vise à analyser si les organisations religieuses deviennent sujets ou objets de la gouvernance locale, comment et pourquoi. L'intérêt porte à la fois sur la présence de la religion dans la gouvernance locale, et sur les répertoires symboliques et discursifs mobilisés pour justifier ou s'opposer à cette implication. Les contributions concernant la participation des organisations religieuses et des ONG confessionnelles aux réseaux de la gouvernance locale et aux processus d'élaboration des politiques, ainsi que celles portant sur les façons dont la diversité religieuse est construite et gérée comme objet de politique, sont particulièrement appréciées.

Les thèmes suivants seront abordés :

- le rôle des organisations confessionnelles dans la gouvernance locale, entre prestation de services sociaux et rôle actif dans la conception et la mise en œuvre des politiques locales ;
- l'acceptation ou l'exclusion des groupes religieux en tant que partenaires dans la gouvernance locale, et la justification de leur participation ;
- la régulation de la religion au niveau local par les pouvoirs publics locaux, et les principaux enjeux (utilisation de l'espace public, accès à la terre, utilisation de symboles religieux dans les locaux publics).

• Panel 4: Les religions dans la législation et l'application de la loi

Les États et les religions interagissent de différentes manières. Tout d'abord, le droit de l'État laïque se réfère à la religion, car il garantit la liberté religieuse et organise la demande religieuse. Deuxièmement, et au-delà, il peut s'inspirer de la pensée religieuse pour résoudre les problèmes contemporains. Ce panel vise à repérer les arguments religieux et anti-religieux dans la législation et la jurisprudence. Les sujets abordés comprennent:

- l'intervention des communautés religieuses défendant leurs intérêts dans la législation réglementant leur propre situation ;
- la participation officielle des communautés religieuses dans l'élaboration et l'application de la loi (par exemple, la planification urbaine ou la protection du patrimoine culturel) ;
- la composition des comités d'éthique, leur projet et leur influence sur la législation générale ;
- les arguments laïques et les arguments anti-religieux ;
- la différenciation des deux niveaux dans la doctrine juridique: l'étendue de la protection et les limites des manifestations de la liberté religieuse ;
- des études de jurisprudence concernant une religion spécifique, ou révélant une position religieuse, etc.

Les langues du colloque sont le français et l'anglais.

La participation au colloque coûte 20 euros comprenant les pauses-café.

Les propositions sont à faire sur le site du colloque avant le **31 janvier 2016** (résumé de 300 mots max., accompagné d'une courte biographie de 100 mots max.)

<http://eurel.sciencesconf.org/>

La notification des résultats sera faite en mars 2016. L'acceptation de la proposition est un engagement à prendre part à la totalité du colloque.

Les actes du colloque seront publiés dans un ouvrage collectif.

Pour plus d'information, contacter eurel@misha.cnrs.fr.

Comité scientifique du colloque : Brian Conway (Irlande), Julia Martinez Ariño (Espagne), Konstantinos Papastathis (Luxembourg), Philippe Poirier (Luxembourg), Wolfgang Wieshaider (Autriche), Siniša Zrinščak (Croatie), Anne-Laure Zwilling (France).

